



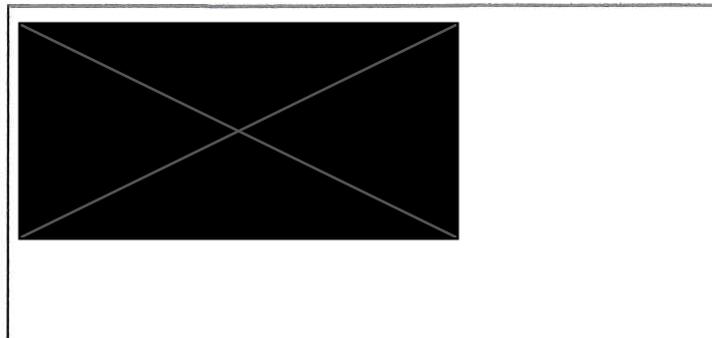
VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Jan Olleslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 • BIC : GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél.: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be



• **Nos coordonnées**

Rapport n° : GEM/15/61393632/00/FR

Réf.contrat : 2177580/4000

• **Vos coordonnées**

Réf.: /

TABLE DES MATIERES

- RDV 12/11/2024 Bryan Installation réside
- RDV 12/11/2024 Bryan Installat
- RDV 12/11/2024 Bryan Installat

CLT/61393632/000/00

WRK/61393632/000/00

WRK/61393632/001/00

DUPLICATA



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/61393632/00/FR/000

Original



Votre numéro de client : 100319341

Numéro de contrat : 2177580/4000



040 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue de Bouvy 40, 7100 La Louvière



Effectué le :

06/12/2024 13:55 - 16:32



Effectué par : MATHIAS FONTAINE (5963)

Non Conforme

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 303 258
Adresse	Rue de Bouvy 40, 7100 La Louvière
Code EAN	Non communiqué
Nom gestionnaire de réseau	Ores
N° Compteur	4331864
Compteur index jour	615834
Compteur index nuit	380198
Précision Installation	Première partie
Installation contrôlée	- Installation à BT/TBT
Type d'installation	Installation non-domestique

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Oleslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 | buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/000

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	40
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm ²)	10
Canalisation d'alimentation - Type	VFVB
Tension (V)	- 3x230 V AC
Compteur d'énergie verte	Pas présent

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : TD1 Cave

Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA)	3
Schéma de mise à la terre	- TT
Nombre de circuits	4



(Tableau électrique)

Tableau BT : TD2 Cave

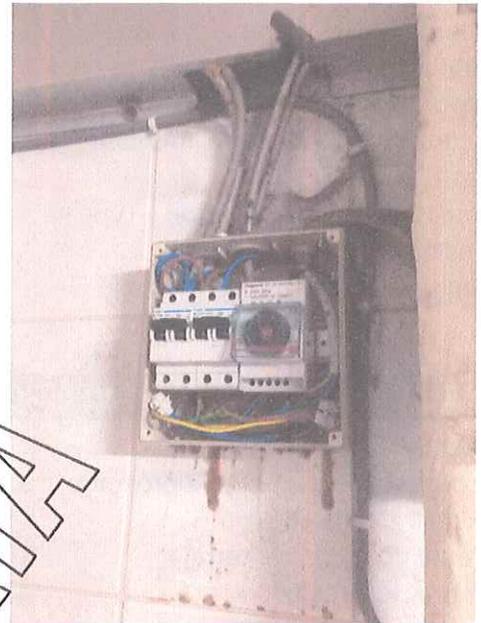
Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA)	3
Schéma de mise à la terre	- TT

Nombre de circuits

2



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - Intérieur)

Tableau BT : TD3 Magasin

Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA)

3

Schéma de mise à la terre

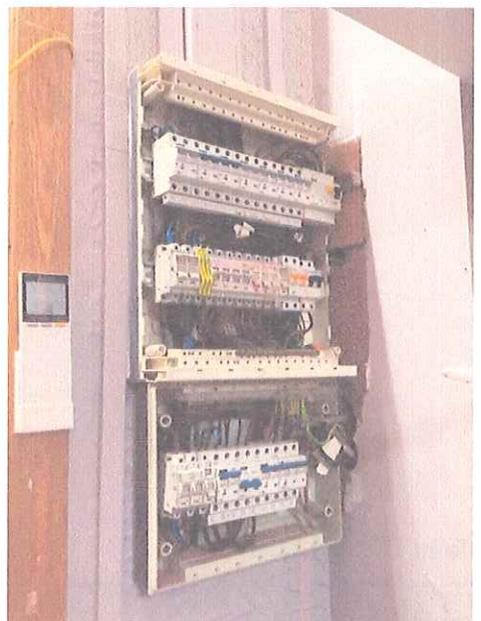
TT

Nombre de circuits

13



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - Intérieur)



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/000

Tableau BT : TD4 Cuisine

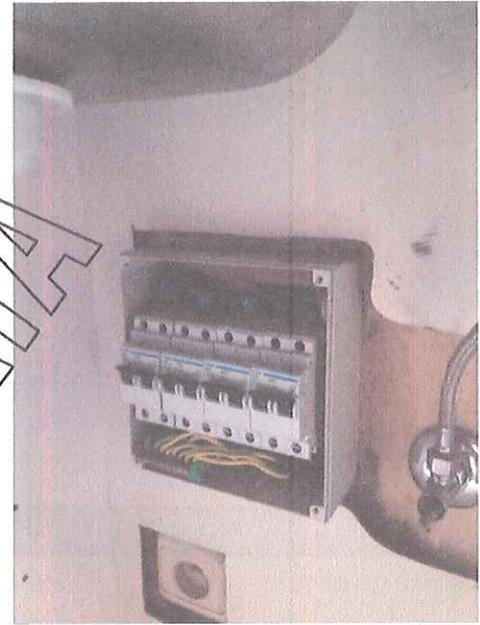
Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA) 3

Schéma de mise à la terre - TT

Nombre de circuits 4



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

DUPLICATA

Tableau BT : TD5

Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA) 3

Schéma de mise à la terre - TT

Tableau BT : TGBT

Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA) 3

Schéma de mise à la terre - TT

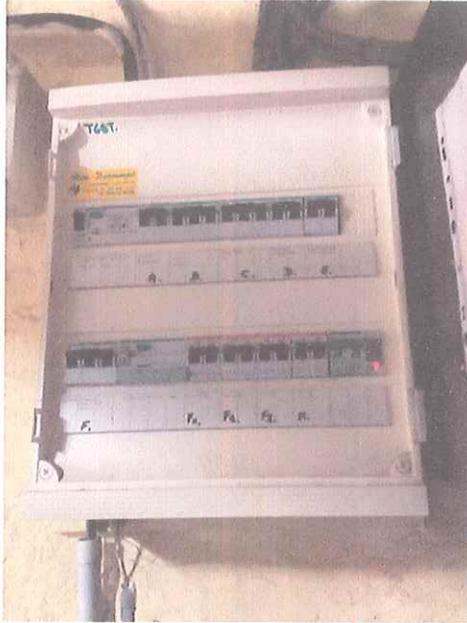
Nombre de circuits 11



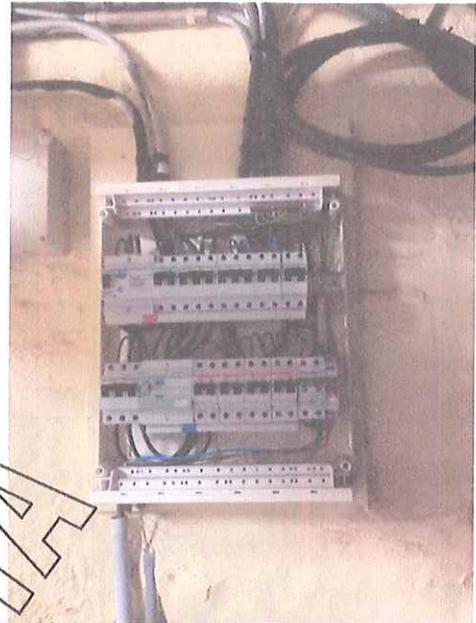
Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/000



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits

Référence

Unifilaire

Date

09/03/2017

Version

Néant

Plans de position

Référence

Position

Date

09/03/2017

Version

Néant



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/000

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

Type de prise de terre	Conducteurs enfoncés verticalement / Barres / piquets
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	4.6
Informations complémentaires (mesure de terre)	12,86 (sectionneur de terre sous-sol atelier) ; 20,89 (sectionneur de terre sous-sol frigo)
Emplacement du sectionneur de terre	Cave
Valeur d'isolement général (Mohms)	0.1

Infractions constatées

Installation

Constatation supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Les socles de prises de courant sans broche de terre doivent être protégées par un interrupteur différentiel 30mA



Mise à la terre

- Le conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) doit être d'une section minimum 16 mm² âme cuivre (L1: 5.4.2.2.; L3: 5.4.2.2.) et isolé vert/jaune (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.).



- Relier les prises de terre entre elles (L1: 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.4.).

Schémas, plans et documents

- Prévoir le(s) document(s) des influences externes présentes dans l'installation (L1: 3.1.2.1.b., 9.1.6.; L2: 3.1.2.1.; 9.1.5.; L3: 9.1.5.).
- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile de l'installation est à prévoir (L1-L2-L3: 3.1.2.).
- Installations de sécurité : la liste des installations de sécurité est à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- La liste des installations de sécurité est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations de sécurité; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations de sécurité; la référence appliquée pour chaque installation de sécurité (analyse des risques ou exigence(s) légale(s)) (L1: 2.12., 5.5.; L3: 2.12., 5.6.).
- Installations de sécurité : le(s) plan(s) des installations de sécurité est (sont) à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- Installations critiques : la liste des installations critiques est à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).
- La liste des installations critiques est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations critiques; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations critiques (L1: 2.12., 5.6.; L3: 2.12., 5.7.).
- Installations critiques: le(s) plan(s) des installations critiques est (sont) à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).

Tableau BT: TGBT

Isolement

- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.). Circuit E

Remarques

Installation

Constatation supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Il est conseillé d'enlever la boîte de dérivation entre le compteur et la TGBT



Divers + éclairage



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/000

- Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. Refixer le sectionneur de terre BT



Notes

Installation

- A titre informatif: des instructions de "premiers soins en cas d'accident d'origine électrique" ne sont pas affichées. Elles sont à afficher en des endroits judicieusement choisis en fonction des risques électriques.

Constatation supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Rapport de réception panneau solaire : P043420051/GEM1 du 24/04/2012 CONFORME
- Continuité effectuée par sondage.

DUPLICATA



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

Il y a lieu de donner suite aux remarques reprises dans le présent rapport.

Des recommandations et/ou informations complémentaires sont mentionnées comme "notes" dans ce rapport.


Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique non-domestique est tenu d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dans ses attributions ainsi que le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/61393632/00/FR/001

Original



Votre numéro de client : 100319341

Numéro de contrat : 2177580/4000



040 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue de Bouvy 40, 7100 La Louvière



Effectué le :

06/12/2024 13:55 - 16:32



Effectué par : MATHIAS FONTAINE (5963)

Non Conforme

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 303 259
Adresse	Rue de Bouvy 40, 7100 La Louvière
Code EAN	Non communiqué
Nom gestionnaire de réseau	Ores
N° Compteur	48061869
Compteur index jour	164925
Précision Installation	Deuxième partie
Installation contrôlée	- Installation à BT/TBT
Type d'installation	Installation non-domestique

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020
Dérogations appliquées	- Partie 8

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique - tel: +32 81 432 773 - buildingreportingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis - BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB

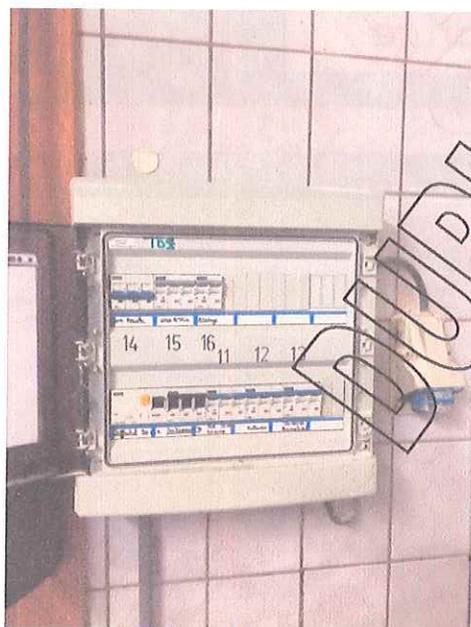
DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	33
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm ²)	16
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Tension (V)	- 3x230 V AC

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : TD Ateliers

Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA)	3
Schéma de mise à la terre	- TT
Nombre de circuits	7



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

Tableau BT : TGBT

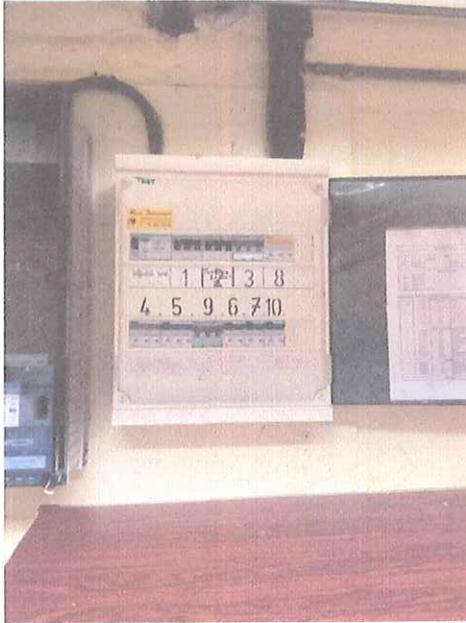
Le courant de court-circuit présumé maximal, Icc max (kA)	3
Schéma de mise à la terre	- TT
Nombre de circuits	10



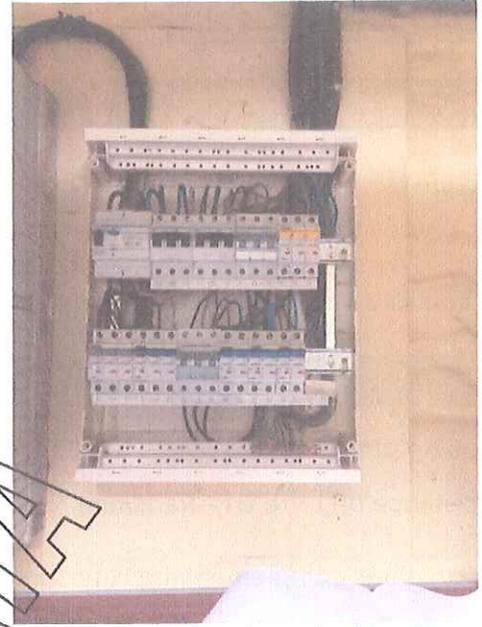
Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/001



(Tableau électrique)



(Tableau électrique - intérieur)

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits

Référence

Unifilaire

Date

09/03/2017

Version

Néant

Plans de position

Référence

Position

Date

09/03/2017

Version

Néant

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Mesures et essais

Type de prise de terre

Conducteurs enfoncés verticalement /
Barres / piquets

Resistance de terre BT - Re (Ohm)

4,6

Informations complémentaires (mesure de terre)

12,86 (sectionneur de terre sous-sol
atelier) 20,89 (sectionneur de terre
sous-sol frigo)

Infractions constatées

Installation

Constataion supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Les socles de prises de courant sans broche de terre doivent être protégés par un interrupteur différentiel 30mA

Mise à la terre

- Le conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) doit être d'une section minimum 16 mm² âme cuivre (L1: 5.4.2.2.; L3: 5.4.2.2.) et isolé vert/jaune (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.).



- Relier les prises de terre entre elles (L1: 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.4.).

Schémas, plans et documents

- La liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile de l'installation est à prévoir (L1-L2-L3: 3.1.2.).
- Installations de sécurité : la liste des installations de sécurité est à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- La liste des installations de sécurité est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations de sécurité; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations de sécurité; la référence appliquée pour chaque installation de sécurité (analyse des risques ou exigence(s) légale(s)) (L1: 2.12., 5.5.; L3: 2.12., 5.6.).



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/001

- Installations de sécurité : le(s) plan(s) des installations de sécurité est (sont) à prévoir (L1: 5.5.; L3: 5.6.).
- Installations critiques : la liste des installations critiques est à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).
- La liste des installations critiques est à compléter. Elle devra comporter au minimum les informations suivantes: la référence, la date et la version de l'analyse des risques; le type d'installations critiques; le temps de maintien de la fonction; les mesures prises dans le cadre de l'analyse des risques des installations critiques (L1: 2.12., 5.6.; L3: 2.12., 5.7.).
- Installations critiques: le(s) plan(s) des installations critiques est (sont) à prévoir (L1: 5.6.; L3: 5.7.).
- Prévoir le(s) document(s) des influences externes présentes dans l'installation (L1: 3.1.2.1.b., 9.1.6.; L2: 3.1.2.1.; 9.1.5.; L3: 9.1.5.).

Remarques

- Néant

Notes

Installation

- A titre informatif: des instructions de "premiers soins en cas d'accident d'origine électrique" ne sont pas affichées. Elles sont à afficher en des endroits judicieusement choisis en fonction des risques électriques.

Constatation supplémentaire dans le cadre de ce contrôle

- Continuité effectuée par sondage

DUPLICATA



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/61393632/00/FR/001

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport n'est pas conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

Des recommandations et/ou informations complémentaires sont mentionnées comme "notes" dans ce rapport.


Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique non-domestique est tenu d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dans ses attributions ainsi que le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.